

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite aux questions inscrites au Feuilleton de l'Assemblée nationale du 8 décembre 2023 dans lequel M. Monsef Derraji, député de Nelligan, pose les questions suivantes :

- Est-ce que le ministre peut expliquer les raisons qui l'ont poussé à ne pas publier les rapports des mois de juillet à décembre 2023?
- De plus, peut-il s'engager à publier un calendrier de publication pour les futurs rapports mensuels pour 2024 afin d'améliorer la transparence financière du gouvernement?

Depuis le 1^{er} avril 2023, le *Rapport mensuel des opérations financières* est remplacé par le *Rapport sur la situation financière du Québec* et il est publié sur une base trimestrielle, tel qu'annoncé lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2022 et rapporté lors de la publication du dernier rapport mensuel au 31 mars 2023.

Ce changement s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Il fournit une information bonifiée sur l'exécution annuelle du budget et permet d'optimiser la reddition de comptes périodique en cours d'année afin qu'elle soit davantage comparable au budget et aux comptes publics. Le tout dans l'objectif de rendre l'information budgétaire et financière plus accessible aux citoyens et citoyennes du Québec.

À chaque trimestre, le nouveau rapport présente notamment une appréciation du solde budgétaire annuel, un suivi des dépenses des neuf plus grands portefeuilles ministériels, ainsi que des explications plus détaillées à l'égard des différents écarts observés.

Ainsi, le rapport trimestriel fournit une information plus pertinente, tout en limitant l'effet des fluctuations mensuelles sur l'exécution annuelle du budget, alors que les dépenses du gouvernement sont variables d'un mois à l'autre.

Une telle fréquence de publication, en plus d'être une pratique largement répandue parmi les provinces canadiennes, permettra également :

- de mieux coordonner et d'améliorer les travaux de suivi budgétaire des dépenses, notamment avec les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- de réaliser des analyses plus approfondies de l'information financière;
- d'améliorer le suivi budgétaire en cours d'exercice financier afin de mieux identifier les facteurs pouvant affecter la cible annuelle des revenus et des dépenses et d'être en mesure de donner une meilleure appréciation du solde budgétaire en cours d'année.

Concernant la fréquence de publication, il est prévu que le nouveau rapport soit publié sur une base trimestrielle, c'est-à-dire en septembre, en décembre, en mars et en juin. Par ailleurs, il est à noter que le *Rapport sur la situation financière du Québec - 2^e trimestre de 2023-2024*, publié le 15 décembre dernier, mentionnait que le prochain rapport trimestriel (soit celui au 31 décembre 2023) sera publié en mars 2024.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard